

# Communiqué du Conseil Municipal

## 8 novembre 2013

Conseil réuni avec trois absents excusés.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2013.

### **CULTURE**

Demandes de subventions Le Conseil municipal sollicite le Conseil Général de l'Isère (CGI) pour l'octroi de subventions aussi élevées que possible pour financement du programme des actions sur le site de Larina pour l'année 2013, et participation aux frais de fonctionnement du musée pour l'année 2013.

Il sollicite également la DRAC pour l'octroi de subventions aussi élevées que possible pour réimpression du dépliant sur le sentier thématique qui mène au site de Larina, le récolement des collections du musée municipal avec l'acquisition d'un logiciel « Micromusée » et formation du personnel à son utilisation, ainsi que pour une exposition temporaire en 2014, prévue dans la programmation culturelle du musée.

### **ENVIRONNEMENT**

Affouage 2013 le Conseil municipal confie à l'Office National des Forêts le soin de procéder au martelage de la parcelle nommée Parcelle n° 1, canton de Beauchêne, d'une surface de 1.26ha. Quinze parcelles devraient pouvoir être désignées.

### **MATERIEL**

Achat d'une tondeuse Afin de remplacer une tondeuse hors service, le Conseil autorise la commande d'un nouveau matériel de marque KAAZ, pour un montant de 1 342€ HT.

Remplacement d'un tableau Un tableau sera remplacé dans la classe de M. Grangier.

### **TRAVAUX**

Cantine scolaire La remise aux normes électriques avec remplacement du tableau électrique, la mise en place de disjoncteurs et prises murales supplémentaires auront coûté 5 618 € HT. Le chauffe eau, hors service, a été remplacé pour un montant de 1 080 € HT.

Groupe scolaire Un nouveau lavabo a été installé côté maternelle, avec création d'un nouveau raccordement, et remplacement de 4 robinets poussoirs pour 2 870 € HT.

Stade municipal Les travaux de confection d'un nouveau tableau électrique qui reprend tous les éclairages du complexe sportif, avec pose d'un automate pour temporisation du démarrage des lampes, et un rééquilibrage des phases sont terminés (9 790 € HT).

Assainissement de la Montée de la Cure Compte tenu de la vétusté du réseau de distribution d'eau potable, il serait souhaitable de le renouveler en séparant les eaux pluviales du réseau d'eaux usées. Considérant qu'il serait judicieux de synchroniser les travaux, le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec le Syndicat des eaux pour délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune.

### **COMMUNICATION**

Bulletin municipal Le devis d'ABCD PROD pour la conception et impression du bulletin municipal 2014, est accepté par le Conseil, pour un coût de 3 850 € HT.

## **PERSONNEL**

Embauche en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) La commune ayant principalement besoin d'une personne capable d'élaborer le plan de gestion des Espaces naturels sensibles de la commune, et accessoirement de suppléer l'équipe de la Maison du Patrimoine à l'accueil du musée et dans les animations, il est proposé au Conseil de mettre en place un C.A.E. L'agent sera recruté pour 35 heures par semaine, pour un an, renouvelable une fois, à compter du 18 novembre 2013. Il serait rémunéré sur la base du SMIC en vigueur avec une prise en charge par l'Etat de 90 % au minimum (95 % au maximum), sur 24 heures, exonérée de charges patronales de sécurité sociale. Le Conseil accepte.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Subventions aux associations caritatives Le Conseil municipal prend connaissance des subventions accordées par le CCAS aux associations caritatives soit : A.D.M.R. du Val d'Amby 800 €, Centre de Soins Infirmiers des Lauzes 800 €, Envol Autisme SISED 700 €, A.P.A.I.R.L 450 €, S.S.I.A.D. 400 €.

Renouvellement de la convention CLARA Le Conseil municipal opte pour une convention de fourrière complète prévoyant la capture et l'accueil des animaux errants ou en divagation sur le territoire de la commune, pour un montant de 0.35 € TTC par habitant.

Encaissement d'une recette Encaissement d'un remboursement de 31€ émis par la société ORANGE, suite à la résiliation des contrats.

Pose du défibrillateur Après réflexion, le Conseil municipal décide d'installer le défibrillateur sur la Place de la Poste.

Demande de dérogation La SARL CARLONA, qui gère l'hôtel restaurant du Val d'Amby et le gîte d'étape communal doit engager des travaux pour rendre les bâtiments accessibles aux handicapés, d'ici 2015. Le coût prévisionnel des travaux à la charge de la commune est estimé à 140 500 € HT. Le Conseil considère que la commune ne peut assumer des travaux aussi coûteux pour adaptation du gîte d'étape à ces nouvelles règles, et sollicite une dérogation auprès de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité.

Affaire VITTAZ et BARTELT / Commune de Hières-sur-Amby Concernant l'affaire qui opposait Mrs VITTAZ et BARTELDT à la commune pour une question d'urbanisme, Mme le Rapporteur public du tribunal administratif de Grenoble a délibéré le 24 octobre dernier en faveur de la commune. Elle a considéré que la commune avait été sollicitée pour un projet de division foncière du terrain et qu'elle n'avait pas à se prononcer sur la nature des travaux à mettre en œuvre pour assurer l'évacuation des eaux usées du terrain.

Salle de réunions pour les associations Actuellement la salle des associations ne permet plus aux associations Hiéroises de se réunir dans de parfaites conditions. L'utilisation de celle-ci quatre fois par semaine, pour faire manger les enfants de la cantine, est devenue incontournable pour des raisons de sécurité et d'hygiène, en plus d'apporter un confort non négligeable pour les enfants de maternelle. Il sera demandé de pouvoir laisser l'accès libre du local « pompiers » aux associations qui en auront besoin pour se réunir.